

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe de l'agrégation, section design et métiers d'art, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Brigitte FLAMAND
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Présidente

Mme Isabelle BASQUIN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Secrétaire générale

Mme Elise GOURDY-BLENIAT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

Membres du jury

M. PHILIPPE ARNAUD
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Mme Emeline BELLIOU
Professeure agrégée

Académie de RENNES

M. FREDERIC BODET
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Florent BONAVENTURE
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Mme Isabelle BRALET
Professeure agrégée

Académie de BESANCON

M. Dimitri FOURNIER
Professeur agrégé

Académie de TOULOUSE

M. Noël FRESSENCOURT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de BESANCON

M. Julien LABIA
Professeur agrégé

Académie de CRETEIL

M. Matthieu LAMBERT
Professeur agrégé

Académie de PARIS

M. Thierry MENISSIER
Professeur des universités

Académie de GRENOBLE

M. Baptiste MEYNIEL
Professeur agrégé

Académie de PARIS

M. Alexandre POISSON
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Mme Frédérique SIMON
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

Mme Emmanuelle TUAL-CHAOUAT
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Examinatrices spécialisées

Mme BRIGITTE AUZIOL
Maîtresse de conférences

Académie de MONTPELLIER

Mme Camille BAUDELAIRE
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Anna BERNAGOZZI
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Stéphanie CARDOSO
Maîtresse de conférences

Académie de BORDEAUX

Mme CLEMENTINE CLUZEAUD
Maîtresse de conférences

Académie de LYON

Mme Matali Nathalie CRASSET
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Sophie FOURNIER
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

Mme Aurélia GUILLET
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Muriel JANVIER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Marina KHEMIS
Professeure agrégée

Académie de VERSAILLES

Mme Céline MALLET
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Lucie MARINIER
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme Frédérique PAIN
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Mme ANNE SEDEL
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme ANTONELLA TUFANO
Professeure des universités

Académie de PARIS

Mme Ionna VAUTRIN
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

Examineurs spécialisés

M. Olivier ASSOULY
Personne à compétences particulières

Académie de CLERMONT-FERRAND

M. Jérôme DUPIN
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Aurélien FOUILLET
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Yvan GAUTHIER
Professeur agrégé

Académie de LYON

M. Juan Manuel GOMEZ
Personne à compétences particulières

Académie de CRETEIL

M. Aurélien JEAUNNEAU
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Pierre LEVY
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Thierry MACHURON
Professeur de chaire supérieure

Académie de DIJON

M. Grégory MARION
Professeur agrégé

Académie de DIJON

M. Nestor PERKAL
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Thomas RICORDEAU
Professeur agrégé

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Kévin VENNITTI
Personne à compétences particulières

Académie de GRENOBLE

M. Sébastien WAMPACH
Professeur agrégé

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 février 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

